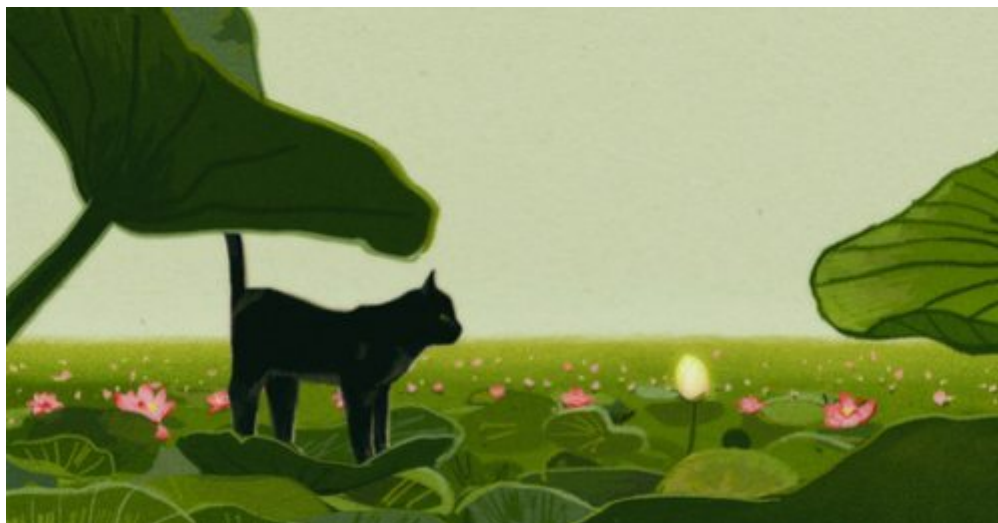




A WALK INTO THE AFTERLIFE

Jiun Jeong

En deux mots

Vous avez manqué **Flow** ? Ne ratez pas **A Walk into the Afterlife** !

Synopsis

Un petit chat entreprend un voyage dans le jardin de l'au-delà à la recherche d'une fleur magique.

Pour aller plus loin

Jiun Jeong signe un conte poétique d'une rare délicatesse, mêlant animation 2D et 3D dans un récit universel sur la quête et la transcendance. Situé dans un petit village de la Corée du XVIIIe siècle, son film transforme le voyage initiatique d'un chat méditant sur la mort et l'espoir. L'esthétique singulière, entre esquisse et peinture achevée, révèle une approche artistique raffinée du deuil et de la spiritualité. Sélectionné en compétition jeune public au Festival d'Annecy 2025, le film confirme le talent d'une réalisatrice multi-facettes pour l'animation contemplative et l'émotion pure.

Générique

Production Doghouse Films

Scénario Jiun Jeong **Musique** Randy Agostini

Le contenu de cette page est protégé par des droits de propriété intellectuelle. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la production est formellement interdite. Toute violation sera poursuivie devant les tribunaux et les dommages-intérêts seront réclamés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la production est formellement interdite. Toute violation sera poursuivie devant les tribunaux et les dommages-intérêts seront réclamés.

Durée 04'00 • **Catégorie** Animation • **Genre** Fantastique • **Pays** Luxembourg • **Année** 2025 • **Public** 6-9 ans

Le contenu de cette page est protégé par des droits de propriété intellectuelle. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la production est formellement interdite. Toute violation sera poursuivie devant les tribunaux et les dommages-intérêts seront réclamés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la production est formellement interdite. Toute violation sera poursuivie devant les tribunaux et les dommages-intérêts seront réclamés.